

Bases conceptuelles pour de futures structures de
création de savoir dans le domaine «Santé et égalité
des chances»

Document de synthèse élaboré pour la section Projets d'innovation de l'Office fédéral
de la santé publique (OFSP)

Lucerne, le 1 décembre 2015

Manuela Oetterli, Sarah Fässler, Anina Hanimann

IMPRESSUM

INTERFACE

Politikstudien Forschung Beratung
Seidenhofstrasse 12
CH-6003 Lucerne
Tél. +41 (0)41 226 04 26
E-mail: interface@interface-politikstudien.ch
www.interface-politikstudien.ch

Mandant
Office fédéral de la santé publique (OSFP)

Numéro de contrat
15.008014

Durée
D'avril à novembre 2015

Période de collecte des données
De juillet à septembre 2015

Cheffe de projet au sein de l'OSFP
Petra Zeyen, service Évaluation et recherche, Office fédéral de la santé publique

Groupe d'accompagnement
Martin Hošek, section Projets d'innovation, Office fédéral de la santé publique
Karin Gasser, section Migration et santé, Office fédéral de la santé publique
Dijana Tavra, section Projets d'innovation, Office fédéral de la santé publique

Référence du projet
Numéro de projet: P15-15

ABSTRACT

Les mesures visant à réduire les inégalités de santé évitables sont l'un des quatre champs d'action adoptés par le Conseil fédéral dans ses priorités en matière de politique de santé «Santé 2020». Dans ce contexte, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a fait élaborer les bases des futures structures de création de savoir utiles à son action dans le cadre d'une étude. Cette étude repose sur un inventaire exploratoire des structures de recherche existantes, huit entretiens d'experts et un atelier d'experts. Du point de vue des experts et expertes, la recherche est très fragmentée dans le domaine de l'égalité des chances en matière de santé. La recherche interdisciplinaire sur l'émergence de l'inégalité des chances en matière de santé ainsi que sur les mesures efficaces pour prévenir cette inégalité est peu développée. Les données disponibles sont particulièrement lacunaires à l'échelon cantonal ainsi que pour les enfants d'âge préscolaire. Les recommandations de l'étude incluent en premier lieu la mise en place d'un réseau de recherche pour l'échange et la création de savoir, qui pourrait être transformé ultérieurement en un réseau de compétences. La définition préalable d'une orientation stratégique claire et l'identification précise des besoins en matière de recherche constituent une condition importante.

Mots-clés

Gesundheitliche Chancengleichheit, Gesundheitsdeterminanten, Forschungsstrukturen, koordinierende Strukturen, Forschungsförderung

Égalité de chance en matière de santé, déterminants de santé, structures de recherche, structures de coordination, encouragement de la recherche

Health equity, determinants of health, research structures, structures of coordination, research funding

INTRODUCTION

Tous les groupes de population n'ont pas les mêmes chances en matière de santé en Suisse. Ces chances dépendent de différents déterminants de santé. Pour réduire les inégalités évitables qui en résultent entre les groupes de population et les coûts supplémentaires qui en découlent pour la société, le Conseil fédéral a intégré la diminution des inégalités de santé dans ses priorités en matière de politique de santé «Santé 2020». Pour élaborer et mettre en œuvre des mesures propres à chaque groupe cible, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a besoin d'un savoir de recherche et d'intervention. Pour pouvoir contribuer au renforcement de la création de savoir dans le domaine de la santé et de l'égalité des chances, l'OFSP a chargé Interface Politikstudien Forschung Beratung d'élaborer des bases conceptuelles pour la future création de savoir dans ce domaine. Quatre questions étaient au centre de l'étude réalisée entre avril et novembre 2015. Ces questions incluaient la caractérisation des structures existantes en Suisse, leur évaluation, l'analyse de la nécessité d'une structure de coordination et l'élaboration de variantes pour optimiser ces structures.

METHODOLOGIE

Dans un premier temps, une vue d'ensemble explorative des structures de recherche existantes dans le domaine de l'égalité des chances en matière de santé a été élaborée à travers un inventaire basé sur Internet. L'accent était mis sur les structures et non sur les contenus de projets de recherche concrets. Dans un second temps, les structures ont été évaluées par huit experts et expertes. Ces derniers ont été choisis de manière à pouvoir s'exprimer sur différents déterminants de l'inégalité de santé, à couvrir diverses disciplines et à représenter types d'institutions. Sur cette base, des variantes ont été définies pour l'élaboration future de structures de recherche, avec une attention particulière pour les structures de coordination. Dans un troisième et dernier temps, des recommandations ont été formulées, puis validées et complétées lors d'un atelier d'experts.

RESULTATS

Caractérisation des structures

L'inventaire exploratoire montre que les universités jouent de loin le rôle le plus important dans la création d'un savoir de recherche et d'intervention dans le domaine de l'égalité de chance en matière de santé, suivies des hautes écoles spécialisées, mettant l'accent sur le déterminant «Âge». Les fondations et les associations ainsi que la recherche de l'administration fédérale contribuent également à la création de savoir, quoique dans une mesure moindre. Les entreprises privées jouent un rôle mineur. Les instituts de recherche s'intéressent le plus au déterminant «Âge», suivi des déterminants «Migration» et «Aspects socio-économiques». Des structures ont également été identifiées pour la recherche multi-déterminants ainsi que pour les déterminants «Genre», «Handicap/maladie» et «Environnement», la recherche ayant été limitée aux structures qui s'occupent expressément des aspects de santé. Des structures en réseau ont été identifiées pour les déterminants «Migration», «Genre» et «Âge», ainsi que pour plusieurs déterminants simultanément. Aucun réseau n'a été identifié en Suisse pour les déterminants «Aspects socio-économiques», «Handicap/maladie» et «Environnement».

Évaluation des structures

En rapport avec les contenus de recherche, la relation quantitative entre la santé et les différents déterminants a été analysée de manière approfondie du point de vue des experts et expertes. Il existerait certes quelques possibles explications multi-déterminants à l'apparition et à l'abolition de l'inégalité des chances en matière de santé mais les recherches empiriques dans ce domaine sont peu nombreuses. En outre, on relève un manque de données significatives, en particulier à l'échelon cantonal et pour les enfants d'âge préscolaire. Les experts et expertes jugent la création de savoir dans les différents institutions de recherche fragmentaire et insuffisamment interdisciplinaire, étant donné que les hautes écoles sont principalement guidées par le marché de la recherche disciplinaire, la recherche de l'administration fédérale, par des bases légales et des interventions parlementaires, et la recherche des fondations, par leur but. Enfin, l'encouragement de la recherche tel qu'il existe est jugé insuffisant pour générer du savoir interdisciplinaire applicatif dans le domaine de l'égalité des chances en ma-

tière de santé. En règle générale, l'encouragement de la relève a lieu dans un domaine scientifique et thématique restreint, ce qui complique la construction d'une carrière académique dans le domaine de l'égalité des chances en matière de santé. Au niveau du transfert de connaissances, il semble difficile de diffuser le savoir produit à l'échelon local vers le niveau national et de l'orienter vers différents groupes cibles (scientifiques, experts, monde politique, grand public, personnes concernées).

Nécessité d'une structure de coordination

Les experts et expertes interviewés considèrent majoritairement que les structures de coordination sont importantes pour générer un savoir sur l'égalité des chances en matière de santé. De leur point de vue, un réseau de recherche peut favoriser la recherche interdisciplinaire et multi-déterminants et contribuer ainsi à la création d'un savoir utile à l'action à mener.

Variantes pour l'optimisation des structures

Cinq structures de recherche possibles ont été discutées avec les experts et expertes et leur contribution au renforcement de la création de savoir dans le domaine de l'égalité des chances en matière de santé a été analysée. Parmi ces structures figurent un réseau de recherche, un réseau de compétences chargé d'un mandat de prestations de la Confédération, un institut d'État, un programme de recherche national ainsi que des chaires. La variante «réseau de recherche» a reçu la priorité, compte tenu en particulier de sa faisabilité financière et politique. Un tel réseau de recherche pourrait, d'une part, servir de plateforme d'échange entre l'administration fédérale, les chercheurs et les acteurs de terrain et, d'autre part, de plateforme de création de savoir. Ce réseau de recherche pourrait être créé à partir de zéro, totalement en marge des structures existantes, ou être rattaché à des structures existantes telles que le Swiss Learning Health System (SLHS), la Swiss School of Public Health (SSPH+) ou le Network for Transdisciplinary Research des Académies suisses des sciences (td-net). L'Office fédéral de la santé publique pourrait financer le lancement d'un réseau de recherche. À plus long terme, un réseau de recherche pourrait être financé par exemple par des contributions de projet dans le cadre de la loi sur l'aide aux universités (LAU) ou par des caisses-maladie intéressées. Comme condition préalable à la mise en place d'un réseau de recherche, les experts et expertes ont jugé important de définir une orientation stratégique claire pour la réduction des inégalités en matière de santé évitables et de préciser les besoins en matière de recherche dans ce domaine.

RECOMMANDATIONS

À la lumière des résultats obtenus, six recommandations ont été formulées. Premièrement, les auteurs et auteures recommandent à l'Office fédéral de la santé publique de déterminer les objectifs stratégiques et en termes de contenu ainsi que les partenaires dans le domaine de l'égalité des chances en matière de santé et de cerner les besoins en matière de recherche (recommandations 1 et 2). Un organe d'experts pourrait offrir une aide utile pour mettre en place un dialogue entre l'administration et la recherche (recommandation 3). Une fois le contenu défini, il est possible ensuite de déterminer les structures de recherche nécessaires à la création de savoir. Nous recommandons d'initier un réseau de recherche et de le faire évoluer ultérieurement vers un réseau de compétences régi par un contrat de prestations (recommandations 4 et 5). Parallèlement à cela, l'ancrage institutionnel de l'égalité des chances en matière de santé devrait être accru au sein de l'OFSP afin de garantir l'intégration des nouvelles connaissances dans les choix politiques (recommandation 6).

Vue d'ensemble des recommandations

